

## Présentation du Fonds de développement régional

18 novembre 2017

# PRINCIPES GÉNÉRAUX

Soutenir des projets favorisant le **développement à moyen et long terme** de l'athlétisme dans la région concernée.

Projets porteurs visant les résultats suivants :

- Meilleure assise de l'athlétisme civil et scolaire.
- Élargissement de la pratique à de nouvelles clientèles.
- Hausse du membership dans les clubs et la fédération.
- Renforcement des capacités d'accueil des clubs.
- Féminisation de l'encadrement : favoriser la formation d'entraîneuses ou animatrices.

# VOLETS ADMISSIBLES



- Élargissement de l'accès à la pratique de l'athlétisme à une nouvelle clientèle.
- Élargissement de l'accès à la pratique de l'athlétisme à une nouvelle zone géographique.
- Développement de l'athlétisme en milieu scolaire.
- Formation d'entraîneurs, d'animateurs ou d'officiels pour la réalisation d'un projet.
- Tout autre projet n'entrant pas dans un des volets susmentionnés mais porteur pour le développement de l'athlétisme.

## PROJETS EXCLUS



- Les projets visant le financement d'activités actuelles avec des membres actuels du club.
- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives. La FQA pourra néanmoins financer de l'équipement de taille modeste permettant de démarrer ou sécuriser une pratique.
- Les compétitions qui ne permettent pas de développer une pratique régulière.
- Les projets à destination de l'élite ou d'une clientèle visant la performance.

## EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Volets	Exemples de projets admissibles
<p><b>Élargissement à une nouvelle clientèle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux membres : section initiation, récréatif.</li> <li>• Nouvelle catégorie d'âge : jeunes, vétérans.</li> </ul>
<p><b>Élargissement à une nouvelle zone géographique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un club satellite.</li> <li>• Nouvelles activités dans une ville voisine.</li> <li>• Compétition d'initiation dans une nouvelle zone.</li> </ul>
<p><b>Développement de l'athlétisme en milieu scolaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours réguliers d'athlétisme dans une école.</li> <li>• Développement d'un volet scolaire rattaché au club.</li> <li>• Organisation de nouvelles compétitions scolaires.</li> </ul>
<p><b>Formation ou perfectionnement d'entraîneurs, d'animateurs ou d'officiels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil d'une formation d'entraîneurs.</li> <li>• Clinique de perfectionnement pour les entraîneurs.</li> <li>• Formation CSLR pour une nouvelle section initiation.</li> <li>• Formation d'officiels : accueil de compétitions.</li> </ul>

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ✓ Être un **club affilié et en règle** avec la FQA.
- ✓ Projet doit être **validé et signé** par le président ou un membre associé affilié.
- ✓ Projet doit être réalisé sur le territoire du club.
- ✓ Identifier **clairement** l'impact sur le développement de l'athlétisme dans la région.
- ✓ Projet doit être réalisé **avant le 31 août 2018**.

Enveloppe 2017-2018 = 20 000\$

Financement jusqu'à 50% du budget total du projet.

Montant maximal accordé par projet = 2000 \$.

## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE

- Récupérer le formulaire sur le site de la FQA.  
→ Programmes → Fonds de développement régional
- Remplir le formulaire (pdf dynamique).
- Fournir toutes les pièces demandées.
- Le renvoyer uniquement par courriel à :  
angame@athlétisme.qc.ca

**Date limite de dépôt : 30 novembre 2017**

## POUR NOUS CONTACTER



Pour toutes questions sur le fonds de développement régional, veuillez communiquer avec :

Abou Ngame

Coordonnateur initiation et développement des clubs

[angame@athletisme.qc.ca](mailto:angame@athletisme.qc.ca)

(514) 252-3041 poste 3808